

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 MARS 2009 A 20 HEURES 30
SALLE DES FETES D'ESSON**

Date de la Convocation : 4 Mars 2009

Date d'affichage : 19 Mars 2009

L'An Deux Mille Neuf le 19 Mars à 20 Heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes d'ESSON sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Manuel RENARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Pascal MARIE, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Bertrand PITEL, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUSNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicole LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean Christophe LETAVERNIER, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, , Monsieur Jean Philippe MUZARD,

Madame Claudine COURVAL, Monsieur Pascal LENEVEU, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Pierre MONY, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Jean Marc ERNATUS, Monsieur Gérard VALENTIN, Madame Marie Christine LENEVEU, Monsieur Jean Luc PARIS, Madame Marie Thérèse BOURDON, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Jérôme LELONG, Madame Lydie LEROUXEL,

Le Président avant d'ouvrir sa séance, remercie Monsieur Serge BEAUNIEUX, Maire d'ESSON, et son Conseil Municipal pour l'accueil dans cette salle des fêtes.

Le Président souligne que c'est avec beaucoup d'émotions qu'il revient dans cette salle, avec le souvenir de son ami et notre ami Léon Marie décédé il y a un an.

Monsieur Chandelier tient à préciser qu'il n'a pas apprécié la désinformation dans la presse, il n'y a pas d'ambiguïté, les habitants de Thury Harcourt ont toujours été près des habitants d'Esson

Une réunion avec les deux conseils municipaux est prévue pour discuter des problèmes d'écrêtement de la taxe professionnelle liés à la prise en compte du nombre d'habitants d'Esson.

1) Accueil de nouveaux délégués

Depuis le nouveau recensement, trois Communes ont vu leur population passer les 400 habitants, ce qui modifie le nombre de délégués au sein du Conseil Communautaire.

De ce fait, ces Communes seront représentées par trois délégués titulaires au lieu de deux auparavant.

Le Président souhaite la bienvenue à :

Madame Nathalie LEHERON, pour la Commune de Curcy sur Orne
Monsieur Daniel LEPOULTIER, pour la Commune d'Hamars
Monsieur Jean Luc GUIARD, pour la Commune des Moutiers en Cinglais

2) Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 18 Février 2009

Le Compte Rendu du Conseil Communautaire du 18 Février 2008 a été transmis en même temps que les projets des budgets primitifs.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Monsieur Chandelier remercie Madame Bouin qui a transmis ses observations par mail , soit :

- page 9 : dernier paragraphe : intervention de Mr Pitel « ras le bol » au lieu de « raz le bol »
- page 11 : adhésion de la commune de La Caine : « aux » collègues au lieu de « aux les »
- page 15 : article 8 : le bureau de « 15 » membres au lieu de « 95 »
- page 25 : motion Ouest France ; 2^e paragraphe, il a lieu de supprimer « mais l'édition de Caen » et de rajouter cette phrase à la fin du 3^e paragraphe pour la bonne compréhension de cette motion.

Monsieur LETAVERNIER : dans le dernier compte rendu a été indiqué que les Communes de Curcy sur Orne et Hamars vont passer de deux à trois délégués, en oubliant la Commune des Moutiers en Cinglais.

Ces modifications vont être faites au Compte Rendu.

3) Secrétaire de Séance

Le Président présente les excuses de Monsieur Michel BAR absent du fait d' une inhumation dans sa famille et demande à Madame TASTEYRE, si elle accepte d'être secrétaire de séance.

Accord de Madame TASTEYRE.

4) Commission économique

a) . Réhabilitation des friches industrielles Constitution du dossier auprès de l' E.P.F.N

Afin de demander une intervention de l'E .P. F.N. (établissement public foncier de normandie) concernant les friches industrielles, en premier lieu pour Thury Harcourt, il y a lieu de constituer un dossier comprenant :

- les caractéristiques du bâtiment et du foncier,
- l'évaluation du coût éventuel de démolition,
- le projet d'aménagement envisagé sur le site.

Le dossier complet est à transmettre pour le 15 Avril, afin que ce dossier passe en commission d'agrément en Mai 2009.

Si le dossier est accepté, une convention sera signée avec l'EPFN, après accord du Conseil Communautaire.

Dès à présent, le Président est autorisé à déposer le dossier auprès de L'EPFN.

b) Locaux industriels de St Rémy sur Orne

La Communauté de Communes, en liaison avec Calvados Stratégie, est toujours à la recherche d'un repreneur pour les locaux industriels de St Rémy sur Orne.

Des offres de reprises sont en cours d'examen.

Une estimation du bâtiment a été demandée aux domaines.

Nous aurons les résultats fin Mars.

5° Commission des déchets ménagers

a) Vote des taux de la T.O.M. 2009.

Il est décidé de fixer les taux communautaires de la taxe d'ordures ménagères, pour la zone CCSN et la zone SMICTOM de la façon suivante :

	Base 2008	Taux 2008	Produit 2008	Base 2009	Taux 2009	Produit 2009
Zone CCSN	3 626 526.00	17.53	625 856	3 929 379	17.53	688 820
Zone SMICTOM	1 375 626.00	11.09	152 597	1 447 484	12.08	174 800

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de fixer les taux communautaire 2009 ; comme indiqué ci-dessus.

b) Autorisation au Président de faire une consultation pour l'achat de colonnes de tri sélectif

Il y a lieu d'acquérir des colonnes de tri sélectif pour remplacer des colonnes vétustes et de créer des points d'apports volontaires supplémentaires pour le tri-sélectif.

Dans un souci d'esthétique pour l'image de notre Suisse Normande, il y a lieu d'uniformiser le genre et la couleur de ces colonnes, avec pour les Communes qui le souhaitent l'option colonnes en bois.

Cette option est possible, mais plus onéreuse. De ce fait, le supplément par rapport au prix d'une colonne basique sera supporté par la Commune demandeuse.

Monsieur DESCHAMPS : Quel est le coût d'une colonne en bois ?

Monsieur CHANDELIER : 1 000 Euros pour une colonne plastique
1 500 Euros pour une colonne bois.

Monsieur QUINDRY : les coûts vont augmenter du fait du nombre de Points d'apports volontaires en plus.

Monsieur CHANDELIER : Non, la société est payée au tonnage et non au nombre de colonnes.

Monsieur SUARD : les Communes doivent faire un effort d'entretien des abords des Points d'Apports Volontaires, peut être en mettant des fleurs des plantations. Un endroit propre et agréable est mieux respecté

Monsieur CHANDELIER : Un concours du PAV le mieux intégré dans l'environnement pourrait être lancé, le résultat serait indiqué dans le calendrier.

Le Président est autorisé à lancer une consultation et à faire établir un titre de recette pour les remboursements des surcoûts par les Communes.

c) Recettes sponsors calendrier.

Au moment de l'élaboration du calendrier annuel servant de support de communication au tri sélectif, certaines entreprises ont accepté d'apporter une participation au financement.

Pour 2008 :

GS COMPOST :	100.00
SNN	300.00
ARD	800.00
VEOLIA	500.00

Monsieur LIARD : Il n'y a plus de calendrier pour les nouveaux habitants.

Monsieur SUARD : pour le prochain calendrier, nous allons commander 1 000 exemplaires de plus.

Monsieur CHANDELIER : Dans le calendrier, il serait intéressant d'indiquer les jours de collectes.

Le Président est autorisé à émettre les titres de recettes des montants correspondants.

6 Commission Tourisme Environnement

a) Demande de subvention week-end de la randonnée auprès de la Région et du Conseil Général

Les 12 et 13 Septembre est organisé le week-end de la randonnée sur le site de la route des crêtes à Saint Omer.

Comme chaque année des demandes de subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général et de Conseil Régional, pour organiser cette animation.

Le Président est autorisé à solliciter ces subventions au titre des manifestations estivales emblématiques.

Monsieur CHANDELIER : propose aux délégués de prendre connaissance des documents de promotion touristique émis dans le cadre du Pays Sud Calvados par les 3 Offices du Tourisme.

Ce travail a été réalisé conjointement avec les permanents des offices du tourisme, les présidents des Offices du Tourisme et les Présidents des Communautés de Communes.

Exemple : Gouter sans modération, Carte Touristique, Guide Falaise et Suisse Normande.

b) Convention financière et vote de la subvention à l'OTSN

Comme chaque année, la Communauté de Communes doit signer une convention financière pour officialiser la subvention de fonctionnement versée à l'office de tourisme de la Suisse Normande.

Cette convention mentionne le montant à verser à l'OTSN, soit :

137 000 Euros de subvention de fonctionnement
10 300 Euros de subvention pour le WE randonnée
1 245 Euros correspondant à la promotion du centre d'hébergement
28 180 Euros de reversement de subvention du conseil général, concernant l'aide aux actions touristiques

Monsieur CHANDELIER : propose de prendre connaissance du bilan financier 2008 et des prévisions budgétaires 2009 de l'office du tourisme

Monsieur SUARD : demande à quoi correspond le montant de l'animation Conseil Général) chiffrée cette année à 41 180.00 Euros alors que le montant prévisionnel 2008 était de 3 000.00 Euros, avec un réalisé de 16 407.00 Euros.

Monsieur Pierre MOREL Ce sont des animations spécifiques (raid ...)

Monsieur CHANDELIER demande à Monsieur MOREL, que lors du prochain Conseil Communautaire, il donne plus de détail sur ces dépenses budgétaires.

Monsieur LETAVERNIER : pourquoi au niveau de la dépense boutique, était prévu 3 000.00 Euros d'achat, alors qu'il a été réalisé 12 352.00 et de plus l'on retrouve 3 000.00 en 2009.

Monsieur CHANDELIER : Cela doit être pour réaliser du stock, toutes ces précisions seront données par Monsieur Pierre MOREL en tant que Président de l'Office du Tourisme.

Madame BOUIN : je l'ai déjà signalé, je m'abstiens sur cette subvention, plus le montant de la subvention augmente, moins il y a de services proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide par :

73 pour et 3 abstentions,

De verser au profit de l'office de tourisme de la suisse normande les sommes détaillées ci-dessus et autorise le Président à signer la convention financière.

c) Travaux centre d'hébergement du Traspy, demande de subvention et de financement

Le Centre d'hébergement date de plus de 15 ans et bien que des travaux d'entretien aient été réalisés, il y aurait besoin d'effectuer certains travaux de réhabilitation, comme dans le domaine du chauffage et des peintures intérieures.

De plus, à la demande de la clientèle il faudrait passer de 45 lits à 54 lits, afin d'accueillir la capacité d'un car ce qui oblige à transformer un bureau en chambre.

Un bilan énergétique a été réalisé par le SDEC et des devis auprès d'artisans sont sollicités

L'estimation de ces travaux est à hauteur de 115 000.00 Euros.

Une subvention du Conseil Général de 42 185.00 Euros peut être obtenue et le reste est à financer par un emprunt.

Il est à noter que le prêt actuel, concernant les travaux vient à échéance à la fin de cette année.

De ce fait : avec une annuité équivalente il y aurait la possibilité d'emprunter pour un montant de 93 145.00 Euros.

Monsieur Daniel MOREL : à quel moment vont être faits ces travaux ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : ce n'est pas évident de trouver un créneau, peut être en fin d'année ou début de l'autre.

Monsieur BEZIADE : quels travaux sont prévus pour ces 115 000 Euros. ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : donne la liste de ces travaux, soit : peinture, convecteurs, couverture du couloir extérieur, bureau en sous-sol, chambre à réaménager pour augmenter le nombre de couchages....

Monsieur CHANDELIER : l'étude du SDEC va permettre d'aller vers une démarche d'économie d'énergie. Il propose aux élus d'aller visiter ce centre en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de la Communauté de Communes. Plusieurs possibilités de service sont proposées, en liaison avec le traiteur.

Madame REIGNER : Y a-t-il des chambres pour les handicapés ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : au rez-de-chaussée

Madame KUC : pourquoi il y a-t-il une différence de 20 000 Euros

Monsieur VANRYCKEGHEM : 93 145.00 Euros est un maximum, nous sommes encore en attente de devis.

Monsieur CHANDELIER remercie Florence CHALAUX ET Roselyne, car les clients sont satisfaits et le carnet de commande est bien rempli.

Après en avoir délibéré, les délégués présents autorisent le Président à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général et à lancer une consultation auprès de plusieurs banques pour obtenir les meilleures propositions.

Il est dès à présent décidé de budgéter ces sommes, mais cette question sera revue lors d'un prochain Conseil Communautaire.

d) Centre Aquatique (Aguasud) mise en lumière panneau publicitaire par le SDEC

Dans le projet initial de travaux du Centre Aquatique était prévu l'illumination de l'enseigne Aquasud, à l'entrée du site le long de Départementale.

Un devis a été sollicité auprès du SDEC énergie, et ce devis s'élève à 3 638.27 TTC.

Déduction faite de la part de financement assurée par le SDEC, la contribution de la Communauté de Commune s'élève à la somme de 1 605.98 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer le bon de commande auprès du SDEC et à inscrire cette somme au budget.

e) Mise à disposition de personnel de la Communauté dans les Communes ou dans les Syndicats.

Certaines Communes ou Syndicats demandent à la Communauté de leur mettre occasionnellement du personnel à disposition pour effectuer certains travaux ou des remplacements de chauffeur de car.

Afin de régulariser cette situation et pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il serait souhaitable de signer une convention de mise à disposition, qui indiquerait le temps et les modalités de cette mise à disposition.

Monsieur Daniel MOREL : c'est impératif qu'il y ait une convention.

Monsieur CHANDELIER : en cas d'accident, comme par exemple dans le cadre d'un remplacement de chauffeur de car, il faut qu'il y ait une convention pour les assurances.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise le Président à signer au cas par cas cette convention de mise à disposition

6 Administration Générale, Finances

a) Chèques Déjeuner pour le Personnel.

Monsieur CHANDELIER, avant de soumettre cette délibération aux délégués tient à préciser, que cette demande émane de l'ensemble du personnel. Dans les feuilles de vœux pour l'entretien de fin d'année, les agents de la Communauté n'ont pas de primes, et les salaires de fonction publique, surtout en catégorie C ne sont pas très élevés.

La seule possibilité qui reste au Président, c'est de faire passer les agents à la durée minimum.

Monsieur LETAVERNIER : il n'y a pas de Comité d'entreprise

Monsieur CHANDELIER : non pas dans la fonction publique

Monsieur Daniel MOREL : combien cela représente de tickets.

Monsieur CHANDELIER , cela dépend du nombre de jours travaillés, en moyenne pour quelqu'un à temps complet, cela représente 18 tickets par mois.

Monsieur SAUVAGE : Combien il y a-t-il de titulaires ?

Serge MARIE : A la Communauté il y a une grande partie de titulaires à part au Centre Aquatique où les maîtres nageurs et le personnel de remplacement à l'accueil sont contractuels.

Monsieur LERICHE, s'il n'y a pas de Comité d'entreprise, il y a le CNAS.

Monsieur QUINDRY, cela va resserrer la hiérarchie concernant le personnel de cantine.

Monsieur CHANDELIER Les permanents qui travaillent à la cantine, mangent à la cantine, de ce fait n'ont pas droit aux tickets restaurants

Le Conseil Communautaire, Vu l'article 9 de la loi 83-634 du 13/7/1983
Vu la loi Sapin, son article 25 loi 2001-2 du 31/1/2001

Considérant la demande des agents intercommunaux afin de bénéficier des chèques déjeuner.

Décide , à compter du 1^{er} Juin 2009, de donner la possibilité au personnel employé à la Communauté de Communes, quelque soit le statut (titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel) de bénéficier des chèques déjeuner.

La valeur faciale du ticket est fixée à 6 Euros (3 Euros financés par la collectivité, 3 Euros financés par l'agent)

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2009, selon les effectifs au 1er Janvier 2009.

b) Vote du taux de la Taxe Professionnelle Unique

Il est décidé de maintenir le taux de la Taxe Professionnel Unique comme l'année 2008 à 9.82 %.

Monsieur CHANDELIER, il est important de ne pas augmenter les taux pendant ces temps de crise.

Monsieur Sylvain MOREL : Il ne faut pas perdre à l'esprit qu'avec le passage à la TPU les taux de TP vont être lissés dans les Communes. Pour les Communes avec un taux bas cela augmente tous les ans.

Monsieur CHANDELIER : Il ne faut pas augmenter pour ne pas accentuer cet effet de lissage.

c) Budget Primitif 2009

Monsieur CHANDELIER, pour les nouveaux collègues, c'est le premier budget, il ne faut pas qu'ils hésitent à demander des précisions sur ces budgets.

Monsieur Joseph PITEL, tient à remercier Monsieur JOUVIN pour les simulations de recettes de DGF, car il est vrai comme le souligne Monsieur PITEL, il y a toujours la crainte que les règles changent. Il faut espérer que le Département continuera à compenser la perte de recette liée à l'écrêtement.

Il est donné lecture des budgets primitifs 2009, qui ont été préparés par la commission des finances en date du Mercredi 11 Mars 2009, et conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du dernier Conseil communautaire.

Budget Spanc

Fonctionnement :

Dépenses	47 660.51
Recettes	47 660.51

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce budget primitif 2009.

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Industrie

Investissement

Dépenses	67 428.37
Recettes	67 428.37

Fonctionnement

Dépenses	242 060.80
Recettes	242 060.80

Il est décidé d'affecter au compte 1068 le déficit d'investissement
718.37 Euros

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce budget primitif
2009.

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Centre d'Hébergement

Investissement

Dépenses	153 696.09
Recettes	153 696.09

Fonctionnement :

Dépenses	90 771.41
Recettes	90 771.41

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce budget primitif
2009.

Il est décidé d'affecter au compte 1068 le déficit d'investissement
10 893.09 Euros

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Déchets Ménagers

Investissement

Dépenses	53 730.39
Recettes	53 730.39

Fonctionnement :

Dépenses	1 032 322.73
Recettes	1 032 322.73

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce budget primitif
2009.

Monsieur LIARD, Combien de conteneurs seront achetés ?

Monsieur SUARD, 10 conteneurs.

Monsieur LETAVERNIER, il est important de faire baisser le tonnage de déchets ultimes, car le taux de taxe de mise en décharge va être important.

Monsieur CHANDELIER, les déchetteries sont des bons baromètres de la condition économique. Regardons le prix de reprise de la ferraille, qui est passé de 260 Euros la tonne à 15 Euros la tonne. Apparemment le prix est maintenant de 25.00 Euros.

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Centre Aquatique

Investissement

Dépenses	243 921.43
Recettes	243 921.43

Fonctionnement :

Dépenses	670 031.43
Recettes	670 031.43

Il est décidé d'affecter au compte 1068 la totalité d'excédent de fonctionnement pour un montant de 143.13 Euros

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce budget primitif 2009.

Monsieur Joseph PITEL, il y a lieu pour ce budget d'apporter les précisions suivantes :

- 1) Au compte 1323 en recettes d'investissement la subvention du Conseil Général de 135 000.00 Euros a été maintenue, pour l'avoir en totalité il faudrait en face mettre un montant de travaux. Pour le moment tout pendant que la procédure concernant la résine des bassins n'est pas conclue, il est important de maintenir cette somme.
- 2) Le montant de remboursement du prêt court terme n'apparaît plus au budget primitif, Dans quelques mois, le montant de l'annuité d'emprunt va baisser, alors il sera possible d'amortir le court terme et maintenir le même montant d'annuité.

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget Général

Investissement

Dépenses	1 653 111.86
Recettes	1 653 111.86

Fonctionnement :

Dépenses	2 407 317.45
Recettes	2 407 317.45

Il est décidé d'affecter au compte 1068 le déficit d'investissement
704 699.86 Euros

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce budget primitif
2009.

Monsieur Joseph PITEL : Au sujet de la Voirie, nous avons obtenu un résultat
d'Appel d'Offres intéressant. Reste à attendre le résultat de la D.G.E..

Monsieur Sylvain MOREL : Les 200 000.00 Euros de charges exceptionnelles,
pourraient servir de secours au budget centre aquatique.

Monsieur Joseph PITEL : Il faut attendre les résultats des experts en assurance, il
ne faut pas augmenter les charges liées aux annuités d'emprunt et il y aurait des
économies à faire au niveau du fonctionnement.

Le Budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

d) Amortissement fonds de concours

Il est décidé d'amortir les participations des Communes au financement des
travaux voirie 2008 sur une durée d'un an.

Le Président est autorisé à effectuer les écritures correspondantes.

6 Voirie Spanc

a) Marché voirie 2009, 2010, 2011

Il est donné le résultat de l'analyse des offres concernant les programmes
voiries 2009.2010.2011

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 422 616.00 Euros HT annuelle.

La procédure de passation du marché retenue par le Conseil Communautaire est le marché sur procédure adaptée, passé en application des articles 26IIII et 28 du code des Marchés Publics (CMP) et sous la forme d'un marché à bon de commande tel que défini à l'article 77 du CMP.

L'avis d'appel public à la concurrence, adressé au journal OUEST FRANCE, a été publié le 11 février 2009.

Parmi les entreprises ayant demandé le dossier de consultation, 3 ont fait parvenir leur offre pour la date limite de remise fixée au 10 mars 2009 à 12H00.

Pour information il est donné le montant de ces offres, soit :

Entreprises	Offres avant Vérification			Offres après Vérification		
	Montant Hors Taxes	T.V.A. 19.6 %	Montant T.T.C.	Montant Hors Taxes	T.V.A. 19.6 %	Montant T.T.C.
EIFFAGE COLAS	332 063.50	65 084.45	397 147.95	332 063.50	65 084.45	397 147.95
EUROVIA	358 069.70	70 181.66	428 251.36	358 069.70	70 181.66	428 251.36
SBTP	437 611.00	85 771.76	523 382.76	445 546.00	87 327.02	532 873.02

La commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Mars 2009 a procédé à l'ouverture des plis et, après examen des propositions, a décidé de reporter la décision d'attribution du marché au 17 mars 2009.

La commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie à nouveau le 17 Mars 2009 et a pris connaissance du rapport de vérification des offres.

Au vu de ce rapport, la commission a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le présent marché de travaux au groupement COLAS/EIFFAGE T.P. Ouest qui au vu des critères définis dans le règlement de consultation est la mieux disante.

Il est proposé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Suisse Normande de conclure le marché avec le groupement COLAS/EIFFAGE T.P. Ouest

Monsieur HUARD : Cette économie va permettre de faire des travaux de voirie en plus.

Monsieur CHANDELIER, attendons la réponse de la DGE. Et l'on pourra faire le bilan financier. En 2007, il n'y a pas eu de DGE pour la voirie afin de financer les projets scolaires.

Monsieur LETAVERNIER, La Communauté peut-elle acheter des panneaux mobiles pour faire réduire la vitesse dans les agglomérations ?

Monsieur CHANDELIER, nous avons des panneaux à mettre à disposition des Communes, mais ce sont des panneaux de signalisation temporaire, cette proposition peut être soulevée en Commission Voirie.

La gendarmerie au même titre que les services de la trésorerie devient très proche des collectivités et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Madame REIGNER, qui récupère la T V A sur les fonds de concours.

Monsieur JOUVIN, je crois qu'il n'y a pas de TVA, mais je vais me renseigner.

7 Questions Diverses

Madame Annie BAILLIEUL, il est possible de faire la formation des élus avec le CDJA SUR Thury Harcourt. Les élus peuvent toujours s'inscrire à cette formation.

Monsieur LETOT, où en est le dossier sur l'accès des bâtiments publics aux handicapés.

Monsieur CHANDELIER, il faut relancer la DDE au titre Communautaire, et peut être voir avec l'Amicale des Maires.

Monsieur LIARD, le SDEC, organise une porte ouverte le 14 ET 15 Mai sur les nouvelles technologies d'éclairage public.

Monsieur CHANDELIER, propose aux élus d'aller voir la maison de l'énergie. Au SDEC.

Monsieur RENARD, où en est l'ouverture du chemin pédestre entre Le Vey et Le Bô ?

Monsieur VANRYCKECHEM, je vais revoir ce dossier.

Monsieur CASTILLON, où en est l'acquisition des parcelles des rochers des parcs ?

Monsieur CHANDELIER, une grande partie est achetée, le Département a le droit de préemption.

Monsieur Joseph PITEL, l'Association pour le développement de la voie verte organise une grande randonnée pédestre le 16 Mai à partir de 14 Heures.

Le Rendez-vous est prévu à la gare de Thury Harcourt avec différentes animations proposées.

A 17 Heures au retour des randonnées, sera pré inaugurée la voie verte.

Monsieur Paul CHANDELIER, Les élus sont invités à venir le 16 Mai avec leur écharpe.

Monsieur Gérard LETOT, demande que les Comptes Rendus soient transmis par Mail aux Maires.

Monsieur Paul CHANDELIER, les Comptes rendus seront envoyés aux Maires par Mail, ainsi qu'aux délégués qui ont une boîte Mail.

Pour les délégués n'ayant pas de boîte Mail ils seront transmis par courrier.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures.

Le Président

Paul CHANDELIER